

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAYAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 30 Août.

Les conseils généraux qui se prononcent contre les lois Ferry continuent à être plus nombreux que les autres.

Voici quelques détails significatifs sur les délibérations de ces assemblées :

Dans le conseil général de Vaucluse, un nouveau vœu, présenté par M. Barillon, a été émis. La minorité favorable aux vues du ministre de l'instruction publique, qui avait été de sept voix au mois d'avril, n'a plus été que de cinq voix cette fois-ci.

Dans le Morbihan, au mois d'avril, le vœu pour la liberté d'enseignement avait réuni dix-neuf voix ; cette fois il en a réuni vingt-trois.

Dans la Haute-Saône, le vœu présenté contre les projets de M. Ferry avait été repoussé au mois d'avril par la question préalable ; il a été, cette fois, voté à deux voix de majorité. Dans le Calvados, malgré les efforts de M. Bertauld, le conseil, par vingt-quatre voix contre neuf, a émis un vœu contre l'article 7.

A Montpellier, un rédacteur du *Journal des Débats*, M. Leroy Beaulieu, a également protesté avec vivacité contre les projets de M. le ministre de l'instruction publique.

Dans le Cher, à la session du mois d'avril, le vœu proposé au conseil général en faveur de la liberté d'enseignement avait été voté par 14 voix. Cette fois, les partisans de la liberté se sont trouvés 16, et, parmi les deux suffrages nouveaux, l'un est celui d'un conseiller appartenant à la gauche, mais sincèrement libéral.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Des symptômes précurseurs de complications prochaines se font jour de toutes parts et jusque dans notre voisinage immédiat, sans que nous paraissions y apporter la moindre attention.

C'est surtout à l'égard de nos excellents voisins de l'autre côté des Alpes, que la méfiance doit être notre règle ordinaire de conduite politique. L'Italie est la principale carte du jeu de M. de Bismarck contre nous, et quel que soit le parti qui tienne les rênes du pouvoir, il n'y a pas la moindre illusion à se faire, les italiens sont inféodés à la politique allemande, et il nous faut exercer sur eux une surveillance incessante, si nous ne voulons pas être un jour ou l'autre victimes des fausses protestations de sympathies à l'aide desquelles ils espèrent nous leurrer sur leurs véritables sentiments à notre endroit.

Depuis longtemps déjà il s'entretient en Italie une vive agitation contre la France. Nous figurons dans la liste de l'*Italia irredenta* au même titre que l'Autriche, sinon davantage, et si jusqu'ici notre susceptibilité nationale a été ostensiblement un peu plus ménagée dans les démonstrations de la campagne revendicatrice, cela tient uniquement à un mot d'ordre donné par les chefs de file qui se rendent parfaitement compte qu'il serait fort imprudent de se compromettre avec nous avant l'heure.

Cependant, malgré les ménagements de commande observés vis-à-vis de nous, il y a eu par-ci, par-là de petites explosions maladroites très capables de nous dessiller les yeux, si notre myopie n'était pas réellement incurable. Nos bons amis les Italiens se sont, il est vrai, empressés de fournir des explications et des excuses, et on se souvient encore comment, récemment, M. Depretis, le chef du dernier cabinet, a eu soin de rétracter les quelques expressions légèrement malsonnantes qui lui

étaient échappées à la tribune dans un moment de fougueuse inspiration.

Présentement, la situation semble vouloir se modifier sensiblement. Les journaux de la péninsule, depuis quelques semaines, se permettent de très violentes diatribes vis-à-vis de la France ; ils affirment, avec l'outrecuidance qui est le propre de leur tempérament ultra-méridional, que l'Italie a des droits et des intérêts égaux à ceux des français en Egypte et à Tunis et qu'au besoin ils sauront bien nous forcer à le reconnaître. Plusieurs d'entre eux ont poussé la facétie jusqu'à annoncer bruyamment qu'un navire de guerre italien allait se rendre dans les eaux de la Goulette, afin de nous intimider d'en démontrant clairement que l'Italie n'entend pas supporter plus longtemps notre influence prépondérante dans la Régence de Tunis.

Le gouvernement italien plus habile, tout en tolérant et même soudoyant cette guerre de plumes, prend toutes les précautions imaginables pour éviter en être rendu responsable. Il s'attache à sauver quand même les apparences, espérant que ses intrigues seront assez cachées pour que nous ne puissions pas en apercevoir la trame. C'est ainsi que le président du conseil, M. Cairoli, sous prétexte d'aller se reposer à Saint Moritz, dans l'Engadine, s'est trouvé subitement en Allemagne où il a conféré longuement avec M. de Bismarck.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette aventure, c'est l'attitude des journaux officieux italiens qui, dans un but facile à comprendre, se sont employés avec une énergie sans égale à nier la présence de M. Cairoli dans les parages honorés par la présence du chancelier d'Allemagne. L'un de ces organes, celui qui rédige en langue française pour mission spéciale de nous faire prendre le change sur les agissements italiens, est allé même jusqu'à affirmer qu'il était autorisé à démentir catégoriquement que M. Cairoli ait l'intention de mettre le pied sur le sol allemand.

Malheureusement M. Cairoli ne possède pas l'anneau de Gygès, et au moment précis où l'*Italia* dément si péremptoirement sa visite en Allemagne, un journal de Nuremberg annonçait son arrivée dans cette ville, où la chose est maintenant avérée, il s'est rencontré avec le prince de Bismarck.

Pour l'instant, nous trouvons superflu d'insister et de rechercher quels peuvent être les engagements réciproques contractés dans cette entrevue si pleine de mystère.

Il nous suffit de constater que le président du ministère italien est allé offrir et demander à M. de Bismarck une collaboration politique dirigée directement contre la France.

Donc, soyons sur nos gardes, veillons au grain, soyons toujours prêts à répondre énergiquement à l'hostilité italienne, le jour où elle se montrera enfin à visage découvert.

Temps.

Ce qu'il y a de plus curieux dans les échanges d'aménités entre les sommités du parti bonapartiste, c'est de voir avec quel sans-façon ces messieurs dévoilent et raillent « les trucs » au moyen desquels ils espéraient jadis amener la restauration de l'empire.

On se souvient de tous ces pèlerinages d'ouvriers se rendant soit aux Messes de Saint-Augustin, soit à Chiselhurst. M. Amigues était à la fois l'inventeur et l'organisateur de ces pèlerinages. Les manifestations ouvrières étaient sa spécialité. C'est lui qui embauchait les gens, fournissait les blouses et réglait les comptes. Le parti bonapartiste, qui savait cependant à quoi s'en tenir sur la valeur des dites manifestations, feignait, cependant, de les prendre au sérieux : Voyez, disait-on, comme l'empire est populaire ; les ouvriers n'hésitent pas à quitter leur ouvrage, pour aller à Chiselhurst acclamer l'empire et l'empereur. Et M. Amigues, le metteur en scène, recevait les unanimes félicitations des chefs du parti. Mais aujourd'hui que M. Amigues, devenu schismatique, n'est plus en faveur, l'*Ordre* n'hésite pas à dire la vérité sur ces prétendus élans populaires et à donner à entendre qu'il n'y avait là qu'une comédie arrangée par Amigues, fournisseur

bravé des enthousiasmes, ouvriers en faveur de l'empire : « M. Amigues, dit l'*Ordre*, est, on le sait, l'inventeur d'un Champ de Mai portatif. » Le mot est joi ; mais pourquoi les bonapartistes ont-ils si longtemps tenté de nous faire prendre au sérieux ces manifestations ouvrières dont il se moquent tant maintenant ?

Y aurait-il des Champs de Mai portatifs pour le prince Jérôme ? Nous n'en savons rien mais il nous semble que toutes ces querelles de famille entre les bonapartistes, que ces mutuels mépris que se témoignent les hommes qui aspirent à devenir les maîtres de la France ne sont pas de nature à donner au parti impérialiste et au prétendant Jérôme une bien grande autorité.

Dans sa réponse à M. Amigues, l'*Ordre* dit : « Le *Petit Caporal* deviendra plus petit qu'il ne le croit, et avant trois mois il ne sera plus *caporal*. » Ce ne sont pas seulement les destinées du journal de M. Amigues que l'*Ordre* nous fait entrevoir, ce sont les destinées du parti bonapartiste tout entier, si toutefois on peut donner le nom de parti aux quelques individualités qui se groupent entre elles et qui constituent tout ce qui reste de l'empire.

L'abdication de don Carlos.

La France reçoit de son correspondant en Espagne la dépêche télégraphique suivante :

Madrid, 27 août, 10 heures.

Il n'est bruit depuis quelques jours, dans les cercles politiques de la capitale, que des arrangements de famille devant prochainement intervenir entre les deux branches rivales des Bourbons d'Espagne, à l'occasion du mariage du roi Alphonse XII avec l'archiduchesse Marie-Christine. Tous les regards sont tournés vers Arcachon, où les diplomates espagnols et autrichiens discutent en ce moment les conditions de ce mariage, auquel se rattachent de puissants intérêts politiques.

En dehors des conditions déjà connues, l'Autriche en présente aujourd'hui une nouvelle, bien faite pour produire un grand étonnement en Europe et provoquer une véritable indignation en Espagne. Pour donner plus de stabilité et de force à la monarchie constitutionnelle, représentée par Alphonse XII, il serait question de reconnaître à don Carlos de Bourbon son titre d'*infant* avec une forte dotation, en échange de sa renonciation définitive aux prétentions qu'il peut avoir sur le trône d'Espagne.

La Russie appuie cette combinaison et le grand-duc Nicolas, en ce moment à Arcachon, insiste particulièrement pour qu'elle aboutisse.

Le gouvernement de Madrid, malgré son vif désir de tout concilier et d'augmenter sa force par un acte de cette importance, se trouve empêché par la loi du 20 juillet 1834, qui déclare don Carlos et ses descendants déchus de tous droits au trône et les bannit du territoire espagnol. Il faudrait une nouvelle loi des Cortès, pour déroger celle de 1834, et les souvenirs de la dernière guerre civile sont encore trop vivaces pour qu'on ose la demander aux représentants du pays.

Il est probable que la question sera purement et simplement ajournée.

INFORMATIONS

Une lettre de M. Hérod, préfet de la Seine, relative au service de l'aumônerie dans les hôpi-

taux, dit que le libre accès des aumôniers et des ministres des différents cultes dans les salles des hôpitaux est maintenu, tant que des abus ne seront pas constatés, et les malades laissés libres de faire les déclarations relatives à leur religion ; c'est sur le relevé de ces déclarations que les aumôniers se présenteront auprès des malades qui les demanderont.

Des dépêches annoncent que plusieurs vaisseaux-transports, venant de la Nouvelle-Calédonie, sont attendus à Port-Vendres.

Des reporters des journaux radicaux de Paris sont partis pour télégraphier immédiatement les incidents qui peuvent se produire lors du débarquement des condamnés de la Commune qui ont bénéficié de la loi d'amnistie.

Toutes les mesures paraissent prises pour faire de la journée où le *Var* entrera à Port-Vendres, une journée de réparation qui sera l'humiliation des conseils de guerre, le prélude de la revanche impatiemment attendue par les frères et amis.

Port-Vendres ne possédant pas de fanfare, c'est une fanfare de Perpignan qui est annoncée pour jouer la *Marseillaise* au moment du débarquement.

On télégraphie que l'affluence est considérable à Port-Vendres.

La Compagnie des chemins de fer du Midi et celle de Paris-Lyon-Méditerranée ont, à la réquisition du gouvernement, organisé des trains spéciaux pour conduire à destination les déportés qui arrivent à Port-Vendres.

On sait que certaines catégories de fonctionnaires jouissent de la franchise postale et télégraphique, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'envoyer gratuitement des dépêches ou des lettres pour affaires de service.

Or, veut-on savoir comment on use de ce privilège ?

C'est le *Rappel*, qui va nous le dire :

« Ce privilège rendu nécessaire par la force même des choses, a engendré de nombreux abus sur lesquels l'attention de la commission du budget a été appelée. Cette commission a délégué quelques-uns de ses membres pour étudier cette question d'une manière spéciale et préparer une proposition permettant de mettre fin aux abus, tout en faisant la part légitime des nécessités administratives.

« C'est surtout dans le service télégraphique que les abus se sont produits en plus grande quantité, et c'est là qu'il importe le plus d'empêcher le renouvellement, car outre qu'il y a perte évidente pour le Trésor public, il y a encombrement des lignes au préjudice du public qui use de plus en plus du service télégraphique.

« Pour qu'on puisse se faire une idée du développement de la franchise télégraphique, nous devons faire connaître la moyenne des télégrammes expédiés par mois pour l'ensemble des ministères d'abord, pour chacun d'eux ensuite.

« On expédie en moyenne par mois pour les dix ministères, 33,000 dépêches, soit plus de 1,000 par jour ; la longueur moyenne des dépêches dépasse 20 mots, tandis que, dans le service du public, la moyenne des dépêches ne dépasse pas 12 ou 13 mots.

« Si l'on étudie la répartition des dépêches

par ministère, on trouve pour chacun la moyenne suivante par mois :

Table with 2 columns: Category and Amount. Rows include Intérieur (8,700), Justice (7,300), Guerre (5,200), Marine et colonies (4,700), Travaux publics (3,800), Finances (2,300), Instruction publique (600), Agriculture et commerce (250), Affaires étrangères (150).

Total 33,000 dépêches

Si l'on tient compte de ce fait que l'on expédie télégraphiquement douze cents mots en moyenne à l'heure, on voit quel service les employés ont à faire rien que pour le gouvernement car il y a en moyenne plus de vingt mille mots à transmettre par jour.

Si ces télégrammes envoyés en franchise étaient payés, ils représenteraient une recette de 450 fr. par jour, ou de 1,600,000 fr. par an.

Des expériences très intéressantes ont eu lieu dans la salle d'attente de la gare de Saint-Lazare à Paris.

C'est la Compagnie du téléphone Edison qui faisait entendre à ses invités la voix, le chant, la musique envoyés d'Asnières, Saint-Germain et Mantes par le remarquable transmetteur à charbon et à pile d'Edison.

Mais, ce qu'il y a eu de plus merveilleux, c'était le nouveau récepteur chimique, dernière découverte pour second inventeur.

Qu'on suppose un cylindre composé de chaux et d'azotate de mercure sur lequel frotte une lame solidaire d'un style fixé au centre de la membrane ordinaire des récepteurs téléphoniques.

On fait tourner ce cylindre pendant qu'a lieu la transmission.

Les courants ondulatoires électrique en passant par le contact de la lame, opèrent cette action singulière de modifier le coefficient de frottement de la lame sur le cylindre calcaire, et de faire vibrer celle-ci.

Par suite, le style entre en vibration, ainsi que la membrane en concordance avec la membrane du transmetteur, de façon à reproduire dans leur intégrité la voix, le chant transmis à une distance qui peut aller jusqu'à 75 kilomètres. L'avantage de cette invention est de faire entendre le chant et la voix à toutes les personnes présentes à la fois.

Aujourd'hui ouverture à Montpellier de la session annuelle de l'association pour l'avancement des sciences.

M. Bardoux, président, reconnaît que les méthodes d'enseignement doivent suivre les modifications de la Société. Les anciennes méthodes où la mémoire jouait le principal rôle, doivent être abandonnées, il faut maintenant une instruction qui développe le jugement, il faut

mettre le culte en garde contre des chimères, sans éteindre le culte du beau.

Voilà la réforme urgente que l'enseignement secondaire attend.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 23 août. Présidence de M. Roques.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Contingents communaux (communes de Nozac, Gourdon et Carluet).

Contingents communaux (commune de Labatude). Chemin vicinal ordinaire n° 13. Subvention. Rejet.

Chemins vicinaux ordinaires. Commune de Rouffilhac. Subvention. Rejet.

Chemin d'intérêt commun n° 88. Subvention. Rejet.

Traverse de Gignac. Subvention. Rejet.

Palais de Justice de Figeac. Demande d'indemnité du sieur Vaysse. Rejet.

Mobilier de la sous-préfecture de Gourdon. Entretien. Rejet.

Budget de l'instruction publique. Adopté. Budget ordinaire. Adopté.

Budget, sous-chapitre XVII. Adopté.

Traverse de Salviac. Subvention. Ajournement.

Caserne de gendarmerie de Gourdon. Demande Destrean. Adopté.

Caserne de gendarmerie de Salviac. Demande des propriétaires. Ajournement.

Caserne de gendarmerie de Cahors. Demande du chef d'escadron. Ajournement.

Commune de Nuzéjouls. Répartition des contingents communaux. Palais de justice de Figeac. Crédit supplémentaire. Ajourné.

Pont du Gua. Subvention. Ajournement.

Berges du Cèze. Commune de Bédour. Secours. Rejet.

Construction et réparation de maisons d'école. Délégation à la commission départementale.

Commune de Montfaucon. Erection de la section de Sengères en commune distincte. Ajournement.

Foires aux chevaux à Figeac. Adopté.

Etat de répartition de secours aux bureaux de bienfaisance. Acte.

Foires. Commune de Carayac. Adopté.

Foires. Changement. Commune de Sirais. (Cant.).

Enfants-employés dans l'industrie. Nomination de la commission.

M. le baron Dufour présente des observations au sujet de sommes restant dans les caisses de la vicinalité. M. le préfet répond.

La séance est levée à six heures et M. le président déclare la session close.

EXAMENS DU BACCALAURÉAT

Voici les résultats pour le lycée de Cahors. Ont été reçus :

Baccalauréat ès sciences complet. Nouveaux.

Baccalauréat ès sciences restreint. Combarieu, Valat (assez-bien), Vasticar.

Quelques-unes de ces allées, cependant, dissimulées sous les arcaides odoriférantes d'un bois de myrtes et de jasmins, demeuraient dans l'ombre, et les massifs parfumés qui les entouraient, formaient çà et là comme de grandes taches noires sous la zone lumineuse. Au loin, dans la plaine, le cri des chaicals et infernal concert inséparable de toutes les belles nuits d'Orient, déchirait lugubrement l'espace.

Dans le jardin comme dans les bâtiments du harem, tout était silencieux. Cependant, à minuit, un craquement répété se fit entendre ; on eût dit qu'un pas léger faisait écho dans l'une des allées ténébreuses serpentant sous les jasmins touffus.

Puis tout rentra dans le silence. Quelques instants après le même bruit recommença, et une ombre rapide traversant un parterre lumineux, s'élança et disparut comme une flèche dans l'un des bâtiments du harem. Cette ombre était celle d'une femme enveloppée dans un voile de gaze qui l'entourait des pieds à la tête, et dissimulait la forme de son corps et les traits de son visage.

Le salon, dans lequel venait de pénétrer cette femme, avec ses stores relevés, et la lune, l'inondant de ses floes de lumière, éclairait comme un feu le faire le jour naissant.

La femme, arrivée au milieu de la pièce, arracha plutôt qu'elle ne détacha le voile qui l'enveloppait et le costume splendide d'une juive orientale, le visage, admirable de Noémie apparurent sous la lumière argentée.

La jeune fille était d'une pâleur livide ; ses joues étaient plus blanches que le voile qui la couvrait tout à l'heure ; ses grands yeux lançaient un feu sombre et dégageaient des effluves ardentes qui bril-

Baccalauréat ès-lettres (2e partie)

Valat Paul, Combarieu Charles, Daynac Paul, Auchier Louis, Darquier Eugène, Guiltard.

Baccalauréat ès-lettres (1re partie)

Admissibles : 14 sur 22. Reçus : 300.

André, Bruguères, Delpech, Calmeilles, Caviolo, Libert, Lanteirès, M. Rochoy, Reygasse, Parvieux, Nasticar, Verdy, Tailhade, G. Albert, Institut, VALETTE.

Préparation aux baccalauréats. Ouverture des cours le 3 septembre.

A partir du 1er septembre prochain, le courrier de Gourdon à Castelfranc sera remplacé par celui de Gourdon à Villefranche-de-Belvès, qui desservira Erayssinet-le-Gélat, Cazals et Salviac.

La marche de ce courrier est ainsi fixée :

Aller : Départ de Villefranche, 9 heures matin ; Arrivée à Gourdon, 1 h. 30 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 3 h. 45 matin ; Arrivée à Villefranche, 8 h. 15 matin.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

Retour : Départ de Gourdon, 1 h. 45 soir ; Arrivée à Cahors 5 h. 45 soir.

nus au corps jusqu'à l'expiration de leur punition. Enfin ceux qui font partie de la compagnie de discipline par mesure disciplinaire seront seuls exclus des dispositions précédentes.

M. le général duc d'Anmale, inspecteur général de l'armée, est arrivé à Rodez, mercredi vers six heures, pour inspecter le 81e de ligne.

Le général est descendu à l'hôtel Biney.

Jeudi matin de grandes manœuvres ont eu lieu sur le plateau d'Onet-le-Château, à quelques kilomètres de Rodez.

M. le duc d'Anmale, inspecteur général des corps d'armée est arrivé à Toulouse hier vendredi, et a commencé aujourd'hui des travaux d'inspection par le 59e de ligne, la revue aura lieu assurément, au Polygone.

Par décision présidentielle : M. Gayard, intendant général inspecteur, est désigné pour remplacer dans l'inspection administrative des établissements militaires, dans les 16e et 17e corps d'armée.

M. M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle : M. Raison, sous-intendant de 1re classe, a été désigné pour assister M. l'intendant général inspecteur Gayard, dans son inspection des 16e et 17e corps d'armée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Table with 2 columns: Date and Amount. Rows include 30 Août 1879 (64), Correspondance Littéraire (177), etc.

LE CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU

XXII

LE BAZAR DES ESCALS

Ce nom, prononcé à voix haute, fut entendu des Druses et des Tares qui s'étaient reculés à l'extrémité du salon, et une sorte de frémissement joyeux parcourut cet auditoire d'ordinaire grave et impassible.

Chacun regarda son voisin, et une leur fauve jaillit à la fois de tous les regards. Les noms de Saïd-Abdoul-Nalek et de giour, furent murmurés par toutes les lèvres.

Ce Saïd-Abdoul-Nalek était un Turc, ancien soldat d'Akmed-Pacha, l'égorgeur en chef des Maronites de Damas, lequel s'était acquis, durant les pré-

Reproduction interdite.

sera plus étendu que les journaux ne l'ont annoncé. Il comprendra la France et l'Algérie.

Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Agen, quelques conseillers démissionnaires par suite d'un désaccord avec M. Jouillon, maire de la ville, ont été élus. M. le maire d'Agen a adressé immédiatement sa démission à M. Henry, préfet de Lot-et-Garonne.

Une circulaire du ministre de la justice rappelle aux procureurs généraux les prescriptions relatives à l'absence des magistrats de leur résidence. Une autre circulaire annonce aux magistrats que, par ordre du ministre de la guerre, les inspecteurs généraux d'armée ne feront pas et ne recevront pas de visite pendant leur inspection.

Par suite de la maigreur des eaux, le service des bateaux à vapeur d'Agen à Bordeaux a dû être interrompu. L'école communale de Duravel vient d'obtenir encore un succès aux examens qui ont eu lieu dernièrement : onze élèves ont obtenu le certificat d'études, et le jeune Filhol, de Duravel, a été nommé employé des ponts-et-chaussées, au bureau de Puy-Evêque, après un brillant examen passé tout récemment devant M. les ingénieurs du département.

Malgré la modestie du digne directeur de cette école qui n'aime pas à faire de cette réclame exagérée, nous nous faisons un devoir, dans l'intérêt des jeunes gens, de signaler cet établissement comme un des bien tenus de l'arrondissement. Il se recommande à la confiance des familles, non seulement par le zèle, la dévouement et la grande expérience que M. Combes a acquise dans l'enseignement comme professeur de mathématiques à Bordeaux, ou comme attaché à l'Instruction publique, mais encore par les succès que de nombreux élèves ont obtenus, les années précédentes, aux divers examens pour les contributions directes et indirectes, le télégraphe, les chemins de fer, le vauclaria d'un an, les ponts-et-chaussées, l'enseignement obligatoire, brevet facultatif, école normale, école vétérinaire, etc.)

Un abonné de l'école de Marmande, au Journal de Lot-et-Garonne, nous informe que le gendarmier de Tonnelins vient de faire une importante capture en mettant la main sur un nommé Minon, ou Mehon, évadé depuis quelques temps de la maison d'arrêt de Pontes au moment où il allait passer en cour d'assises. Ce dangereux malfaiteur était déjà parvenu plusieurs fois en trompant la surveillance des gardiens commis à sa charge, à s'évader de diverses maisons d'arrêt où il était détenu.

On lit dans le Journal d'Agen : Le bruit a couru, que plusieurs cas de choléra s'étaient produits dans notre ville. Des renseignements pris auprès des hommes de l'art il résulte que ces bruits sont sans fondement. M. Mauroux, que l'on citait comme l'un des victimes de l'épidémie, a succombé à une attaque de Misère.

Il est certain, du reste, que sans être à l'épidémique, la choléra fait chaque année à l'époque des fortes chaleurs, quelques victimes. Mais ce sont là des faits isolés qui ne doivent inspirer aucune inquiétude. Dans la nuit du 22 au 23, un orage a éclaté dans la région située entre Beziers et Carcassonne. Vers deux heures, la foudre est tombée sur le presbytère de Capendu dont les galets ont été soudainement embrasés. Aux cris poussés par M. le curé et par sa sœur, qui habitaient seuls le presbytère, et à l'appel des voisins réveillés par l'éclat des flammes, la population s'est transportée sur le lieu du sinistre et le sauvetage du mobilier et des effets personnels du curé a été promptement organisé. Plusieurs pompes à vin et une pompe à incendie, admirablement bien dirigées, ont eu rai-

son de cet incendie qui menaçait de gagner les maisons voisines. A huit heures du matin, le feu était complètement éteint.

Les pertes sont évaluées à 5,000 francs pour la maison appartenant à la commune, et à 12 ou 1,500 francs pour le mobilier du curé.

Rien n'était assuré. Dans la même nuit et pendant le même orage, la foudre est tombée dans une métairie située à 3 kilomètres de Fabrezan et appartenant à M. Albert Rey. Un cheval et une mule ont été tués. Une autre mule qui se trouvait entre le cheval et la mule tués, n'a eu aucun mal.

Un accident épouvantable s'est produit vendredi, vers cinq heures, dans la gare de Maubège. L'homme d'équipe Cardinal traversait la voie, sur le plancher destiné à faciliter le passage des voyageurs. Il était chargé d'un paquet assez lourd. Un des pieds de Cardinal se prit entre deux planches, au moment où arrivait en train de marchandises. En vain il essaya de se dégager, tous ses efforts étaient inutiles, et la locomotive continuait à avancer sur lui.

Le mécanicien qui conduisait ce train s'aperçut bien de l'impossibilité de fuir dans laquelle Cardinal se trouvait : aussi il renversa la vapeur, mais le train ne fit que ralentir un peu sa marche. Il arriva sur ce malheureux retenu par les pieds, et qui, chose effroyable, eut le temps de voir qu'il allait infailliblement être broyé. En effet, il fut renversé, et son corps, quand le train fut passé, n'offrait plus que des débris informes.

Cardinal était âgé de cinquante ans ; il laisse une veuve et un fils de vingt-deux ans et deux filles, l'une de dix-huit et l'autre de quinze. Il était employé dans la gare de Maubège depuis vingt-deux ans.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances : Delmas, Pauline, (Jumelle) rue Monton... Delmas, Antoine, (Jumelle) rue Monton... Cros, Angèle, (naturelle) à St-George... Leccolo, Julien, (Naturel) Place St-Maurice... Lacoste, Lucien, rue Château... Gibert, Jeanne, rue Monton... Lassagne, Maria, rue St-André... Julie, Léon, rue Gasserie... Vayssel, Léonie, rue Nationale.

- Mariages : Rongié, Augustin, et Delpech, Marie... Boulet, Charles, et Dames, Victorine... Décès : Bastidon, Marie, 74 ans, rue Bourrouc... Alazard, Bernade, 60 ans, à St-Henri... Tourriol, Louis, 4 ans, rue St-Pierre... Roumy, Antoinette, 16 mois, à St-Georges... Lablanche François, 2 ans, à St-Georges.

CALENDRIER DU LOT - Septembre

Table with 4 columns: Day, Month, Saints, and Fairs (FOIRES). Includes entries for 30 Dimanche (Raym. N.), 1 Lundi (Giles), 2 Mardi (St Etienne), 3 Mercredi (St Maurillon), 4 Jeudi (St Rose, St Vit), 5 Vendredi (St Laurent, St Lahlhenque), 6 Samedi (St Rosalie, St St-Cirq-Lapopie).

VENTE

Le 14 septembre 1879, à l'heure de 10 h. du matin et jours suivants et utiles, s'il y a lieu, au lieu de Boyer commune de Flanguac, il sera procédé par le ministère de Duc, hoissier à Cahors, à la vente de plusieurs effets et objets mobiliers consistant : En chaises, fauteuils, canapés, tables, lits, piano, armoires, batterie de cuisine, vaisselle, bois, pendules, tableaux, linges etc etc., saisis sur la tête et au préjudice de René Alazard, de Maria Alazard épouse du dit René Alazard, de Marie Carayon veuve d'Antoine Alazard domiciliés à Paris.

VARIÉTÉS

Inondations

LES BARRAGES ASTATIQUES DE M. A. BONABRY. Tel est le titre d'un long article qu'on trouve en tête du dernier numéro de la Revue industrielle, qui a pour rédacteur en chef M. A. Lagarde (1), ingénieur, secrétaire général de la Société centrale des industries et des sciences chimiques et agricoles.

Nous connaissons plus d'un talent à M. Bonabry, néanmoins nous l'avons cru un peu téméraire quand nous l'avons vu empêter sur le terrain des ingénieurs, dont l'art requiert à la fois des connaissances pratiques et théoriques approfondies. C'est pourquoi nous nous sommes d'abord abstenus de recommander son travail, bien qu'il fût inspiré par les intentions les plus louables.

Les ingénieurs qui rédigent la Revue des Industries ayant attaché une importance exceptionnelle à son étude, et ne lui ayant pas marchandé leurs encouragements, nous sommes heureux de reproduire une partie de leur analyse :

M. Bonabry, professeur à Cahors a publié une notice qui ne contient guère plus d'une centaine de pages, mais remplie d'idées nouvelles, qui ont pour conséquence une révolution radicale à opérer dans le régime des eaux. Le témoin de l'immense désastre occasionné par la Garonne, en 1875, M. Bonabry n'a pas de peine à établir qu'il y a urgence, dans un intérêt national, à résoudre à bref délai la question des Inondations. Après avoir comparé les systèmes préconisés jusqu'à nos jours comme inefficaces ou dangereux, il revendique pour son compte la priorité d'une solution qui repose sur l'établissement dans nos cours d'eau, de barrages automotiles d'une grande simplicité, et dont le fonctionnement est déduit des règles les plus élémentaires de la physique.

Notre rôle a pour but d'appeler l'attention des hommes compétents, n'ayant aucune attache administrative, sur une idée vraiment sérieuse émanant d'un travailleur désireux avant tout d'être utile à son pays. Nous allons donc, sans faire œuvre de critique, résumer la notice de M. Bonabry.

PREMIERE PARTIE. - Insuffisance de quelques préservatifs proposés. Les réservoirs collecteurs sont l'objet des plus vives attaques de M. Bonabry. M. Petit, auteur de cette analyse, cite ensuite longuement ce qu'en 1875 il avait écrit dans le Journal d'agriculture pratique, en faveur de ces réservoirs. Il regrette l'empressement avec lequel il s'était rallié à l'idée des réservoirs collecteurs.

« La lecture des huit pages dit-il consacrées par l'auteur, à l'examen des réservoirs collecteurs, me fait adopter sans hésitation son opinion pour les condamner... »

« Les réservoirs et les barrages à écoulement continu, proposés après les inondations de 1856, pour être établis dans tous les affluents des rivières et des fleuves... »

« M. Petit, après avoir analysé sur le même ton ce qu'il dit M. Bonabry de divers autres moyens proposés, comme préservatifs, continue ainsi :

DEUXIEME PARTIE. - Causes principales et immédiates des inondations. Le premier chapitre a surtout en vue une étude critique approfondie et fortement motivée des barrages fixes artificiels.

L'auteur poursuit l'examen des faits à charge de ce système et donne comme conclusion la nécessité de s'en affranchir le plus tôt possible. Le deuxième chapitre traite des eaux souterraines et de leurs réservoirs. C'est une étude où la géologie a autant de part que l'hydraulique.

TROISIEME PARTIE. - Préservatifs des inondations. (1) Rue St-Benoit, 7, à Paris.

inondations. L'auteur, après avoir insisté sur la nécessité de faciliter l'écoulement dès le premier instant de la crue, en s'appuyant sur les principes d'hydrodynamique et sur les faits, examine les différentes sortes de barrages usités jusqu'à ce jour, et après les avoir fait ressortir des défauts, conclut que partout où l'on est exposé soit aux inondations, soit aux atterrissements qui les préparent, on ne devra employer que des barrages automotiles.

La Revue cite ensuite textuellement, en l'accompagnant des figures, la partie du travail de M. Bonabry, qui contient la description, le jeu et les effets de ces barrages. Nous ne pouvons reproduire ici ce chapitre, le plus intéressant du remarquable travail de M. Bonabry. Nous dirons seulement qu'il propose deux systèmes de barrages, tous deux automotiles et composés d'une suite de doubles portes à axes verticaux ; mais différents dans leur disposition comme dans leur objet, l'un destiné particulièrement à obliger les cours d'eau à approfondir eux-mêmes leur lit servira encore aux dessèchements, aux irrigations, aux usines et à la navigation. Si ce n'est de lui-même plus ou moins et même se fermant complètement, selon les crues ou les sécheresses, il maintiendra le niveau du fleuve sensiblement à la même hauteur. Le barrage qui devra être placé aux embouchures s'opposera pendant la haute mer à l'introduction si funeste des eaux de l'Océan dans le fleuve, et pendant la marée basse, il livrera passage à celles du fleuve de manière à ce qu'elles draguent des barres naturelles, qui obscurcissent aujourd'hui la plupart des embouchures.

DERNIERE S'NOUVELLES

Le jeune lycéen qui a crié : Vive le roi ! à la cérémonie du grand concours général et qui, parce fait, a été privé de toucher les 1,000 francs auxquels lui donnaient droit les premiers prix qu'il avait obtenus, a reçu, il y a quelques jours, au nom du comte de Chambord un présent dont la valeur est équivalente à la somme à laquelle il avait droit.

Le Figaro rapporte une conversation de l'un de ses rédacteurs avec Don Carlos, ce dernier a démenti le bruit de son abdication.

Bourse de Paris

Cours du 29 août

Table with 3 columns: Valeurs Diverses, CLOTURE (du 29 août), CLOTURE précédente. Includes Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

Musée artistique et littéraire.

CHASSEUR DE LANTIERES. Sommaire du no du 29 août. Texte : Les portraits de Victor Hugo, A. G. — Le rire au Théâtre, Georges Maillard. — Nicolas Poussin (3e article) Larc, l'enseignement des couleurs, Un vieux Parisien. — Amusettes, Lamothe, Seurat. — Petite Chronique, X. Gravures : La République française. Gravure de Léon Rousseau, d'après le buste en plâtre de Jean Gautherin. — La naissance d'Hercule. Composition de Nicolas Poussin, gravée par J. Rivaux. Etude au crayon noir, par A. pour une des figures du nouveau plâtre Français. — Attala. Théâtre de G. M. — La sangonine. Par A. M. — Nouveau plafond du Théâtre-Français. Rôle de Nimiche, par C. A. — Wa. 1879. — Théâtre de Racine. Dess. — grand, d'après un groupe du Musée de Mazerolle. — Morsé trappant. — après le tableau de Nicolas M. — masse, d'après le tableau de Nicolas M. — Lettres ornées. C. lettre composée de BEY. — lettre d'une série. — P. lettre de Magdant.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésnière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésnière enlèvent toute irritation en toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

L'Hypothèque Foncière

vient d'installer ses bureaux dans son nouvel hôtel, RUE LAFFITE, 40, A PARIS.

Les opérations de cette Compagnie consistent à assurer, moyennant une faible prime, le REMBOURSEMENT des prêts hypothécaires et le paiement régulier de leurs intérêts.

La Société garantit également le renouvellement en temps utile des inscriptions hypothécaires et le paiement à échéance des FERMAGES ET LOYERS.

Elle se charge en outre de toute négociation et réalisation d'EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES.

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. DOULADOURE (Lucien), rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général: M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier: M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement. Demande de Sous-Agents dans les cantons.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont: le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incalculables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alvernac (Lot)

CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions pour être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les personnes qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions de chacun se plaît à le reconnaître. Seul de la commune d'Alvernac actionnaire de la Fontaine, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements leur être nécessaire.

MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son hôtel, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

A VENDRE PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.

S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN 4 FRANCS
Sommaire politique et financier — Etudes sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Banques, Agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Teintures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéances des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. LA PREMIÈRE ANNÉE
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taubout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taubout, n° 50, tous les services financiers utiles aux boursiers et capitalistes.

GUANO DU PÉROU DISSOUS
SUPERPHOSPHATES DE GUANO de Ohlendorff & C^e
AZOTE fixé
ACIDE PHOSPHORIQUE immédiatement soluble
QUALITÉ CONSTANTE sans pierres ni mottes.
DOSAGE GARANTI
TH PILTER
24, rue Alibert, PARIS

EPILEPSIE
(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe). Plus de 8000 succès.

A VENDRE Une Machine A Vapeur Locomobile, d'occasion
De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.
Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUJOU, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

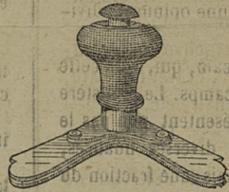
DOUCEDE, marchand tailleur.

APPAREILS

Pour humecter et fermer les enveloppes de lettres.
Pour humecter, coller les Timbres poste et toutes étiquettes gommées.
BREVETÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.



Appareils pour timbres-poste
Prix: 5 et 6 Francs



Appareils pour fermer les enveloppes
Prix: 7 et 8 Francs.



Appareils pour étiquettes
Prix: 5 et 6 Francs.

Il arrive fréquemment, qu'en mouillant la partie gommée des enveloppes pour les fermer on se coupe la langue ou les lèvres et si la matière gommée s'introduit dans la blessure, le sang devient vicié et la mort peut suivre.

Ce danger, de même que le goût désagréable qu'on éprouve en humectant la partie gommée des Enveloppes et des Timbres avec la langue, est évité par l'emploi de ces Appareils.

Les Enveloppes sont mieux fermées les Timbres mieux collés et les étiquettes peuvent s'imprimer et se coller en même temps, et le travail se fait plus rapidement.

L'emploi de ces appareils est des plus simples. De plus leur prix, étant très-minime, se trouve à la portée de tout le monde.

Se vendent chez **LARRIVE, mercier à Cahors.**

Machines à coudre de tous systèmes. Coupe-Boutonnères breveté S. G. D. G. — Prix: 2 fr.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS: Un an, 8 francs — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr., 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie. Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris: 3 fr. id. par la poste: 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

20 à 25% de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878
Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.